

Defi lecture

2020-2021

Règlement

Article 1 : Objet du concours

Afin d'encourager les enfants à la lecture, de promouvoir la littérature et d'en faciliter l'accès à tous, la bibliothèque municipale de la Ville de Mondelange propose aux enfants un concours de lecture intitulé «Défi-Lecture».

Article 2 : Participants

Le «Défi-Lecture» est proposé à tous les enfants du CP au CM2, y compris ceux non scolarisés à Mondelange.

Article 3 : Principe du concours

Le «Défi-Lecture» se déroule du 1 octobre 2020 au 30 avril 2021.

Chaque mois, selon une sélection de livres proposée par la bibliothèque municipale, les enfants doivent remplir une fiche de lecture correspondant à l'ouvrage choisi.

La liste des livres est disponible sur le site Internet de la Ville : www.mairie-mondelange.fr

La fiche de lecture sera validée lorsqu'elle sera remise à la bibliothèque au plus tard le 30 du mois.

Article 4 : Conditions et modalités de participation

Le concours «Défi-Lecture» est gratuit.

La participation au concours implique l'inscription à la bibliothèque municipale.

L'inscription à la bibliothèque municipale est gratuite.

Article 5 : Récompenses et cérémonie de remise des prix

Les participants qui valideront leurs 7 fiches de lecture recevront une récompense, à choisir parmi une collection de beaux livres. La remise des prix s'effectuera lors d'une cérémonie dédiée suivi d'un goûter d'honneur.

Article 6 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de son résultat. Le présent règlement peut être téléchargé sur : www.mairie-mondelange.fr

